

sa fille, & comme on avoit débité qu'elles sejourneroient quelques mois à Venise, le Duc de Mantouë leur a fait offrir le Palais qu'il a dans cette Ville.

II. Ayant été résolu dans le Conseil du Roi de Portugal, de ne plus payer au St. Siège un certain droit qu'on nomme *quindeni*, & le Pape étant informé que le Confesseur de S. M. P. qui est Jesuite avoit beaucoup de part à cette résolution, dit au Général des Jesuites, d'ordonner à ce Religieux de venir incessamment à Rome rendre compte de sa conduite, mais lorsque le Roi de Portugal en eut été informé, il écrivit au Général, pour l'avertir qu'il ne s'oposeroit pas au départ de son Confesseur, mais il pouvoit être assuré que bientôt après tous les Jesuites de ses Etats recevroient ordre de le suivre. On ne jugea pas à propos à Rome de faire l'expérience de cette menace, l'ordre qui regardoit le Confesseur fut révoqué, & le Pape pour faire connoître au public le peu de fondement du bruit qu'on avoit répandu, que les deux Cours alloient se brouïller, fut à la Maison Professe des Jesuites célébrer la Messe à la Chapelle de Saint François Xavier pour la convalescence de S. M. P. & alla ensuite faire une Station à l'Eglise de St. Antoine des Portugais.

*Differend  
du Pape avec  
le Roi de  
Portugal.*

Dans le même tems le Pape interdit l'Eglise des Religieuses de Ste Catherine de Sienne, & suspendit l'Abbesse de ses fonctions, pour avoir nonobstant les défenses du St. Pere, fait représenter un espee d'Opera dans le Monastere.

*Eglise  
interditte.*

III. Le Prince Machia qui entreprit il y a deux ans, de soulever les peuples de Naples contre le Roi Philippe V. en faveur de la Maison d'Autriche, s'étant ensuite absenté, la Principauté a été confisquée & vendue 17000. Ducats au Sr. Tagliavia.

*Principauté  
confisquée.*

IV. On a eu avis de Constantinople, que le Grand

Grand